

L'édito



Philippe MIGNOT, Maire

Madame, Monsieur,

Le budget 2018 de la commune a été adopté. Sans hausse de la fiscalité locale comme depuis plus de 10 ans.

Pour autant ces années-là auront vu Beaurepaire se transformer de manière continue avec des investissements importants, un soutien fort au monde associatif qui se poursuivra et un engagement fort pour nos écoles et notre cadre de vie.

Ce budget poursuit une nouvelle fois ces différents objectifs afin de permettre l'évolution de notre commune. Les investissements 2018 permettront:

- l'aménagement de surface de l'avenue des terreaux parti ouest, pour une meilleure accessibilité, un stationnement plus sécurisé et une circulation facilité.
- une première tranche pour l'étude et le début d'aménagement pour la réorganisation de la restauration scolaire.
- la rénovation des derniers terrains de tennis et l'amélioration de la sécurité des terrains de football et de rugby.

Vous pourrez découvrir plus en détail dans ce journal les différents projets qui guideront l'action de vos élus en 2018.

Je tenais également à rendre hommage au nom de toutes et tous aux victimes de l'attentat dans l'Aude du 23 mars 2018. C'est en ayant une pensée toute particulière et une reconnaissance totale pour nos gendarmes et policiers, que habitants une gerbe de fleur à la Horaires d'ouverture et coordonnées de la mairie : brigade locale lors de l'illement de la mairie : brigade locale lors de l'hommage au lieutenant-colonel Arnaud Beltrame.

Ties cordialement

Thilippe Thypot

Ca s'est passé ...





DU THÉÂTRE POUR TOUS Dimanche 4 mars, la salle du Rocher a accueilli plusieurs

représentations théâtrales au bénéfice des élèves de CE2 de l'école de la Poyat préparant leur classe de découverte en Allemagne. Tout d'abord le matin, Agnès PRUNAC, comédienne, a présenté des contes et légendes de la mythologie grecque, pour le plus grand bonheur des petits et des grands. L'après-midi, la Compagnie iséroise du MIM'OSA a présenté une pièce de Nathalie SARRAUTE «Pour un oui ou Pour un non», sur le thème classique de l'amitié et de la communication. Des moments très appréciés par le public! Un grand MERCI à toutes les personnes qui se sont investies pour la réussite de cette journée, aux comédiens et également à tous les spectateurs!



Sommaire

P. 2 - L'édito

P. 2 et 3 - Ça s'est passé...

P. 3 - Carnet de voyage 2018

P. 4 et 5 - Environnement et civisme

P. 6 - Budget 2018

- Travaux

P. 7 - Commerçants - Infos scolaire

P. 8 - Agenda - Infos pratiques - Borne de recharge électrique

COMMÉMORATION

Le 19 Mars 1962, les accords d'Evian mettaient un terme à la guerre d'Algérie qui succédait à celles d'Indochine et des autres pays d'Afrique du Nord. La Municipalité de Beaurepaire avec la participation des Groupements Patriotiques Locaux a organisé la cérémonie commémorative de cet anniversaire.



du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. 28 rue Français - 38270 Beaurepaire Tél. 04.74.79.22.60.

Site internet : www.ville-beaurepaire.fr mairie.beaurepaire@territoire-de-beaurepaire.fr

Police municipale : bureau situé en mairie Tél. 04.74.59.61.50 - E-mail : pm@territoire-de-beaurepaire.fr

ASSOCIATION

L'Ensemble Vocal de la Valloire, sous la direction de Cécile Doux, a débuté sa saison de concerts le 25 mars au Prieuré de Salaise sur Sanne et le 8 avril à l'Eglise St Michel de Beurepaire avec l'Ensemble symphonique Harphonia de Pont Evêque. Venez découvrir ce chœur lors d'une répitition le lundi de 20h15 à 22h15 à l'école de musique Manu Dibango . Vous pouvez également visiter leur site internet : www.ensemble-vocal-valloire.fr Pour toute information complémentaire, contactez le président, Jackie Guichard au 06 85 06 12 46



VOEUX AU PERSONNEL

La traditionnelle cérémonie des vœux entre les élus et le personnel communal a rassemblé l'ensemble des employés municipaux dans les nouveaux locaux des services techniques, situés route de Manthes. L'occasion s'est présentée aussi pour rendre hommage aux retraités de l'année 2017. Le Maire, Philippe Mignot, a affiché sa satisfaction et félicité la totale mobilisation des élus et agents, tout en mentionnant l'efficacité, le sérieux, l'engagement, la disponibilité et réactivité de l'ensemble du personnel municipal pour accomplir toutes les tâches au service de la commune.



Le 18 mars 2018, 44 élèves de CE2 de l'école La Poyat partaient pour une classe transplantée d'une semaine en Allemagne à Auenwald dans le cadre du jumelage. Leur séjour a permis de découvrir Auenwald, Backnang et Stuttgart, rencontre et partage d'activités sportives et artistiques avec des correspondants dans les écoles de Lippoldsweiler et d'Obberbrüden/ Unterbrüden, visites du musée Mercedes, du parc des contes de Ludwigsburg, d'experimenta (cité des sciences avec manipulations).

Un accueil très chaleureux leur a été réservé à Auenwald et les participants sont tous ravis!

D'amples remerciements aux deux mairies de Beaurepaire et d'Auenwald, aux deux comités de jumelage, au sou des écoles, aux quatre accompagnateurs, aux enseignants ainsi qu'aux familles des enfants français et allemands.

Carnet de Voyage 2018



L'association L'Oiseau Lire et l'association Bibliothèque-Beaurepaire organisent la 12^{ème} édition du week-end du carnet de voyage les 26 et 27 mai 2018 à Beaurepaire (Isère).

Site: weekendcarnetdevoyage.com

Programme

Les 26 et 27 mai :

- « Au plan B » : exposition des dessins de Marie Bobin www.mariebobin.net
- A la bibliothèque : carnet sonore « sur le chemin de Stevenson » d'Elodie Plantrou et exposition des dessins de Claire Marsauche.
- A l'office de tourisme : exposition des peintures et sculptures d'Emmanuel MICHEL.

Vendredi 25 mai au cinéma l'Oron à 20h30 : «L'exploration inversée» en présence du réalisateur Marc Dozier et de Mundiya Kepanga, chef papou de la tribudes Hulis à la Papouasie Nouvelle-Guinée.

fr.marcdozier.com

Samedi 26 mai et Dimanche 27 mai

A LA SALLE DU ROCHER : de 9h30 à 19h (entrée gratuite)

- 19 carnettistes et conférenciers, présentation et dédicaces de carnets de voyage en présence des auteurs
- Vente de carnets par la librairie Lucioles de Vienne
- Vente de papeterie par « Art Color » de Vienne
- Restauration indienne par l'association HAKRO
- Buvette du Voyage

SOUS CHAPITEAU: de 9h30 à 19h

- Les élèves de 6e du collège Jacques Brel
- Les élèves du collège Jongking de la Côte St André
- Les élèves de l'école La Poyat présenteront leurs carnets : 2 classes de CE2 qui partent en Allemagne et 2 classes de CM1 à Paris.

A LA BIBLIOTHEQUE: Atelier de reliure animé par Alicia Cuerva samedi et dimanche de 14h30 à 16h30 (gratuit) Groupe de 5 à 10 personnes Tout niveau et tout âge. Pas d'inscription

Samedi 26 mai au cinéma l'Oron :

A 11h : projection « d'Algérie je vous écris » dessins et photos de Jean-Marie Philippe et lecture par Rémi Goube.

A 15h : « Frère des arbres » en présence de Marc Dozier, photographe et réalisateur et de Mundiya Kepanga

Dimanche 27 mai

11h : Alain Brunet saxophoniste et Pascal Bouterin, peintre et batteur présente un carnet de voyage en images fixes et animées (20mns)

14h30 : «TRACER LA ROUTE», (1h15) est un concert dessiné sur le thème du voyage, qui mélange chansons à l'accordéon, dessins en live et projections vidéo.www.tracerlaroute.com

Les chansons du concert dessiné «Tracer la Route» sont écrites et interprétées par François Gaillard. Les dessins en live du concert dessiné «Tracer la Route» sont effectués par Marie Bobin. www.mariebobin.net

- 3 -

Environnement et civisme

Règles et astuces pour mieux vivre ...

Limitons l'usage des pesticides dans les maisons et jardins



inutilement

environnement.

d'abeilles, etc...

Il est évalué à moins de 1% la part de pesticides qui entre en contact avec l'organisme ciblé. Ce qui

veut dire que 99% des substances déversées se dispersent dans notre

A des doses mêmes faibles, les pesticides peuvent être toxiques pour l'homme et également pour les

empoisonnement de chauve-souris, disparition

Hécatombes d'oiseaux,



nation d'insectes et de - Plantez ou gardez les haies

aux mammifères, batraciens et bien d'autres animaux

qui contribuent à l'élimi-

oiseaux,

constituées d'essences locales - Installez des nichoirs pour accueillir les mésanges, grandes consommatrices de chenilles et d'insectes ravageurs

- Protégez les pollinisateurs : abeilles, bourdons, cétoines, papillons

Contre les limaces, épandez les cendres de bois ou des coquilles d'oeufs pilées autour de vos cultures

Capturez les larves des insectes en disposant des fanes d'épinards ou pommes de terre sur le sol. Attirées, les larves s'agglutinent sous ce couvert. Après quelques jours, retirez-le pour les livrer aux oiseaux.



les mouches

Des produits sains et des gestes simples, souvent oubliés, permettent de résoudre bien des problèmes. quelques-uns :

de

- Laurier, citronnelle, thym ; romarin, géranium pour éloigner les moustiques. Des bandes de glu ou la tapette pour limiter

- Un lavage fréquent du linge et une bonne aération des pièces contre les acariens

- Pour éliminer les mites des lainages : utilisez des répulsifs naturels comme clous de girofle, genièvre, lavande, boules de cèdres, cyprès.



Dans le jardin, prenez soin de votre sol. Il est véritable écosystème où vivent de nombreux

(insectes, champignons et élaborent l'humus. bactéries)

Pour apporter de l'humus à votre sol, utiliser le composte, excellent fertilisant, pour cela



Pour lutter contre les plantes indésirables

- La méthode préventive la plus efficace est le mulch, c'est-à-dire le paillage. Il empêche développement des

plantes spontanées et limite le dessèchement

- Contre les mauvaises herbes qui poussent entre les dalles et les pavés, versez de l'eau bouillante de vos eaux de cuisson.

Adoptez le ZÉRO PHYTO :

Jardinier amateur ou professionnel, nous devons préserver notre santé et l'environnement, adopter le zéro phyto pour un jardin au naturel! Mot d'ordre : dans notre ville qui se veut «verte», «Zéro phyto» pour «Zéro pesticide» afin de respecter notre environnement.

Animaux



Nous aimons nos animaux de compagnies et souhaitons que notre entourage les apprécie. Alors évitons les gênes qu'ils peuvent occasionnées :

Bruits intempestifs, déjections, réactions de peurs ou divagations.

Rappelons que chaque propriétaire est entièrement responsable de son animal, des accidents et dégâts que celui-ci peut provoquer.

DÉJECTIONS CANINES

Apprenez à votre chien à utiliser les espaces canins. Spontanément, il ne les utilisera pas, en le félicitant vous l'encouragez à utiliser ce lieu qui deviendra quotidien.



La divagation des chiens est interdite. (article L. 211-19-1 du Code rural). Le chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance de son maître c'est-à -dire qu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou s'il est éloigné de son propriétaire. (article L. 211-23 du son propriétaire. (article L. 211-23 du Code rural). IL EST CONSEILLÉ DE LE PROMENER EN LAISSE.

ESPACES CANINS à Beaurepaire :

- Parking Gaston Mandran

(chemin de l'Égalité)
- Avenue Charles de Gaulle (Piscine)

- 34 avenue Jean Jaurès (Maison des Associations)

Gare routière (Place Jean Moulin)

- Place des Vignerons.

Bruit



NUISANCES SONORES:

Arrêté préfectoral n°97-5126 - article 1 «Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa

répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est INTERDIT, DE JOUR COMME DE NUIT»

Les nuisances sonores des cris d'animaux, notamment des chiens, dont la durée, la répétition ou l'intensité sont de nature à porter atteinte à la tranquillité publique, aussi bien le jour que la nuit et provoquent une gêne pour le voisinage. Les personnes qui ont des animaux ou qui en ont la garde, veilleront à ce qu'ils ne déclenchent pas de nuisance sonore. Leur animal sera ainsi apprécié des voisins.

TRAVAUX DE BRICOLAGE:

Arrêté préfectoral n°97-5126 - article 9 « Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés uniquement de 10h à





Escholtzias

Vous aimez votre quartier et souhaitez qu'il s'embellisse autour de vous, vous pouvez en être acteur en le végétalisant, le fleurissant, le désherbant (sans produit chimique).

Certains habitants l'ont déjà fait dans le centre historique à Beaurepaire (photos cicontre).

Favorisez les fleurs persistantes et vivaces, exemples: escholtzias, valérianes, ...

Une seule règle : ne pas gêner le passage des piétons.





Notre rôle est essentiel, cette notion incite donc chacun à adapter certains gestes. Changer ces pratiques nécessite au début des efforts qui deviennent vite

Par exemple en économisant l'eau et l'électricité :

- Arroser le jardin plutôt le soir sinon l'eau s'évapore
 Recueillir et stocker de l'eau de pluie pour l'arrosage, les petits lavages;
 Changer les embouts des robinets qui réduisent
- le débit en gardant le même confort d'utilisation ;
- Fermer les lumières et autres équipements électriques quand on quitte une pièce

Se déplacer en privilégiant :

- La marche à pied
- Le vélo
- Le covoiturage

Acheter des produits qui réduisent les emballages:

Éviter les produits jetables (gobelets et assiettes en plastique ou en carton)

Privilégier les produits rechargéable (piles, stylos, porte-mines, ...)

Éviter au maximum les emballages individuels.

Le confort de l'été



Beaucoup pensent que la seule solution pour avoir un logement frais l'été est d'y installer un système de climatisation ou de rafraîchissement de l'air. Mais cela va dans le sens d'une

augmentation d'énergie.

La fraîcheur ambiante :

- Dès que le soleil éclaire les fenêtres, baissez
- Fermez les volets en journée (avant d'aller travailler)
- Dès que la température extérieure dépasse celle de votre logement, fermez aussi les fenêtres.
- Quand la température extérieure s'abaisse audessous de celle de la maison, la nuit, ouvrez les fenêtres et créez des circulations d'air pour évacuer la chaleur stockée dans les murs, les planchers, etc...



Empiétement de la végétation : le printemps l'été sont les périodes naturelles du développement des arbres et arbustes. Chaque propriétaire est tenu de ne PAS LES LAISSER



EMPIÉTER SUR les parcelles voisines. domaine public doit rester dégagé pour éviter les gênes de circulation de véhicules, de piétons, etc...

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts.

Privilégiez le broyage sur la parcelle et utilisez ces déchets verts en paillage. Vous pouvez aussi vous rendre à la déchetterie.

Les horaires de la déchetterie

Horaires été à compter du 1er avril 2018 Lundi / Mardi / Mercredi de 8h30 à 12h 13h30 à 18h - Jeudi de 13h30 à 18h - Vendredi et Samedi de 8h30 à 12h - 13h30 à 18h

Pour toutes questions, n'hésitez pas à les contacter au numéro vert suivant, l'appel est gratuit : 0800 138 438
Rappelons que les passages à la déchetterie

ne sont plus limités.

Les dépôts sauvages sont interdits : Les dépôts sauvages peuvent avoir de nombreuses conséquences dommageables. Outre la dégradation des paysages, ils ont pour effet de polluer les sols et les eaux, d'attirer des rats et des

insectes, ou encore d'être l'origine de nuisances olfactives et de dangers sanitaires.





Budget 2018

Maintien des taux des taxes communales et des Projets d'investissement d'envergure pour notre commune.

Le Budget 2018 ne connaîtra pas d'évolution notable par rapport à 2017. Comme toutes les communes, la nôtre est aussi confrontée à une grosse incertitude concernant la procédure de compensation de la taxe d'habitation. En effet, une partie des contribuables de Beaurepaire bénéficiera d'une réduction de 20% dès 2018 de cette taxe.

Les recettes comme les dépenses restent stables par rapport à 2017. L'enjeu est de maintenir les dépenses au même niveau.

Malgré une baisse sensible des dotations et aides de l'Etat depuis plusieurs années, le Maire refuse d'augmenter les taux des taxes communales qui sont largement en dessous des taux moyens du Département :

Beaurepaire: Moyenne du Département :

Taxe d'habitation = 10.36 21.27 Taxe sur le foncier bâti = 19.18 28.29

Grâce à une gestion rigoureuse, les services essentiels pour les Beaurepairois peuvent être maintenus et développés.

Le budget prévisionnel de FONCTIONNEMENT de 2018 s'établit à 5 050 000 €.

Les principaux postes de dépenses de la commune sont :

- Les charges dites « à caractère général» : eau, assainissement, électricité, énergie, télécommunications, maintenance, fournitures d'entretien et d'équipement (...) estimées à 1 693 000 €, qui permettent d'assurer le bon fonctionnement :
- Des écoles, des activités périscolaires, de l'entretien des voiries et des bâtiments, des espaces verts, des équipements sportifs .
- Le personnel qui assure le fonctionnement de l'intégralité des services communaux, cette charge est contenue et s'établit à environ 2 000 000 € malgré une augmentation régulière des différentes cotisations,
- Les subventions aux associations sont estimées à 260 000 €,
- La somme de 390 000 € sera virée à la section d'investissement pour le financement des projets de l'année 2018.
- La commune n'aura pas recours à l'emprunt pour la réalisation de ces investissements, grâce à sa capacité d'autofinancement et à l'emprunt conclu en 2017 à un taux extrêmement avantageux.

Budget total d'INVESTISSEMENT : 2 554 628 €

Liste des principaux investissements : regroupement par secteurs ou par catégories



1 017 800 € Restauration scolaire. bâtiments scolaire, mobiliers,





79 500 € Cadre de Vie. espaces verts, environnement.

Travaux d'aménagements

Dans le cadre de la valorisation du centre

bourg la Ville de Beaurepaire a programmé

Sur la base du travail fourni par Stéphanie

Blachon (paysagiste conseil missionnée pour

plusieurs études) la placette au pied de la

fresque Louis Michel Villaz, place du Jeu

Les travaux ont été entièrement réalisés

en régie par les services techniques de la

Les travaux paysagers ont été réalisés de

Le banc a été remis en place après un

temps d'observation des nouvelles

mi-novembre à mi-décembre 2017.

circulations piétonnes sur le site.

plusieurs aménagements paysagers.

Paume, a été réhabilitée.

commune.





Terrains de tennis

55 550 € Matériels. véhicules. équipements divers. informatique, (hors cadre de vie).

Jardin, rue Luzy Dufeillant



596 850 €

Aménagement centre bourg, éclairage public, voiries. divers.



226 000 € Travaux divers bâtiments. accessibilité



Commerçants



GARAGE JOURDAN - AGENT PEUGEOT

925, avenue d'Auenwald - 38270 Beaurepaire Tél. 04 74 79 77 74 - Fax 04 74 79 77 73

- Un show-room de 200 m² où vous pourrez découvrir toute la gamme de véhicules neufs Peugeot - un parc de véhicules d'occasion toutes marques - un atelier de 800 m² pour l'entretien de véhicules toutes marques. Une équipe dynamique et professionnelle vous conseille et vous accompagne dans l'achat et l'entretien de votre véhicule. Ouvert du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18h, le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le samedi matin de 8 h à 12 h (uniquement le hall commercial).



ALG - ESPACES VERTS

940 Route de Vienne - 38270 BEAUREPAIRE Tél: 04 74 84 77 28 - 06 07 39 88 45 E-mail: alg.espaceverts@gmail.com

Entretien de jardin et parcs pour les entreprises collectives et particuliers Entretien de votre piscine, hivernage, remis en route printanier etc. - Taille de vos haies et arbres - Tonte de votre pelouse - Désherbage allée, cour, etc. -Nettoyage des terrasses - Toutes fournitures de fleurs, arbres, engrais - Clôtures, etc. - Entretien de vos espaces funéraires. Divers formules - Devis gratuit.



DISTRIBUTION SERVICE

547 Route de Manthes - 38270 BEAUREPAIRE Tél. 04.74.79.03.92 - Fax 04.74.79.03.93 - Mail : contact@d-service.fr

Quincaillerie, fournitures industrielles, ménager, droguerie, équipements protection, découpe de ferraille, clé minute. Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.



1, 2, 3 SOLEIL 17, rue Gambetta - 38270 BEAUREPAIRE - Tél : 04.74.53.62.81

Dépôt vente de vêtements enfants jusqu'à 16 ans, chaussures, jouets, puériculture et linge de maternité d'occasion. Céline vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h et le mercredi et samedi de 9h à 12h

Infos scolaires



CLASSES DE DÉCOUVERTES ET DÉPLACEMENTS:



Le Maire et la Municipalité, particulièrement attentifs à la vie scolaire, soutiennent les activités mises en place par les enseignants:

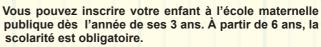
Ainsi depuis plusieurs années La Mairie finance 75% du séjour à Paris organisé par l'école «La Poyat» en faveur des élèves des classes de CM1. Cette année, ce voyage de découverte de la capitale

se déroulera du 14 au 18 mai 2018.

En lien avec le Comité de Jumelage de notre Commune avec Auenwald, deux enseignantes de l'école La Poyat ont organisé une classe de découverte en Allemagne pour les élèves de CE2 du 18 au 24 mars 2018. La Mairie a pris en charge le transport, le Comité de Jumelage a également participé au financement et les enseignantes avec les élèves ont planifié des événements pour apporter une aide à l'investissement du voyage.

⇒ La commune octroie au Groupe scolaire «Gambetta» un crédit pour les sorties de fin d'année.

RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019 :





Dans quel cas faut-il inscrire votre enfant à l'Ecole ?

Il entre en petite section de maternelle (enfants nés en 2015)

Vous emménagez dans la Commune, votre enfant va intégrer l'une des écoles de la commune.

nscriptions Ocolaire 2018-2019

Une inscription en 3 étapes :

1. Le changement d'école nécessite une inscription auprès des services de la mairie, pour cela plusieurs documents officiels sont

nécessaires : • le livret de famille ou copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ;

• un justificatif de domicile (moins de 3 mois) : copie de la taxe d'habitation 2017, bail ou contrat de vente récent du logement, dernière quittance de loyer, facture EDF ou téléphone

• un justificatif de garde de l'enfant (copie intégrale du jugement) en cas de séparation ou divorce des parents ; l'école d'affectation doit être validée par les 2 parents (autorisation écrite + cartes d'identité)

• un certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé dans une autre école

2. Le service vous délivre un certificat d'inscription indiquant l'école d'affectation de votre enfant.

3. Prenez ensuite rendez-vous avec le directeur(trice) de l'école d'affectation le plus rapidement possible, muni de ce certificat et du carnet de vaccination de l'enfant.

PÉRISCOLAIRE :

Cantine et garderie : Inscription à partir du mardi 3 juillet 2018 sur le site «G-ALSH» pour les nouveaux arrivants et dès le



9 juillet 2018 pour les familles déjà inscrites en 2017/2018.

Ensuite, il conviendra de vous rendre en mairie pour effectuer les démarches

suivantes indispensables :

signer la fiche sanitaire,

remettre l'attestation du quotient Caf, un RIB, le carnet de santé de l'enfant, une attestation assurance.

Diverses informations sur les activités ainsi que des photos qui seront disponibles chaque trimestre sur le site de la mairie : «La lettre du périscolaire».

RESTAURANT SCOLAIRE projet de construction

redéploiement des équipements de restauration scolaire



⇒ Le Bureau d'études «Initial consultant» a été désigné en janvier pour réaliser une

étude de faisabilité et déterminer les sites et les conditions techniques de réalisation de ces équipements.

Cette première phase d'étude permettra de monter un dossier de consultation pour désigner un architecte en principe en septembre prochain.

CAMPING INTERCOMMUNAL

Ouvert depuis le 1er avril 2018 - pour plus d'information www.territoire-de-beaurepaire.fr



DON DU SANG

Rappel des prochaines collectes à la salle polyvalente de 16h30 à 19h45 : lundi 7 mai, lundi 14 mai, lundi 30 juillet et lundi 6 août 2018.

COMMEMORATION DU 8 MAI

Mardi 8 mai 2018 : Rassemblement à 9h15, place Etienne Dolet (monument aux morts), suivi de la Cérémonie à 9h30 puis le défilé empruntera le trajet suivant : avenue Jean Jaurès, rue Anatole France, rue Chorier et place Yves Pagneux pour une Cérémonie au Monument des Fusillés suivie du vin d'honneur à la Mairie.

SEL DE BEAUREPAIRE

Réunions à la salle polyvalente : **Jeudi 17 mai 2018, Jeudi 14 juin 2018, Vendredi 13 juillet 2018** (à la salle du Rocher + feu d'artifice) - Ouvert à tous, pour se rencontrer, se connaître, échanger... Contact : 06.62.13.03.45 Mail : seldebeaurepaire@gmail.com - Site : www.seldebeaurepaire.fr

BIBLIOTHEQUE-BEAUREPAIRE

Stage animé par Ludivine Alligier, carnettiste professionnelle, prix du public weekend du carnet de voyage en 2016, du mercredi 23 au vendredi 25 mai 2018 - Inscription auprès de Ludivine : ludivine.alligier@gmail.com Site: http://la-trait.com

SICTOM DES PAYS DE LA BIÈVRE

Le SICTOM de la Bièvre revient à la rencontre des habitants sur les marchés hebdomadaires des mercredis 23 mai et 20 juin 2018 de 8h à 12h. Vous pourrez poser toutes les questions sur les nouvelles consignes de tri qui ont pris effet au 31 mars 2018, le recyclage et le devenir de nos emballages. A cette occasion, le SICTOM vous offrira un sac de pré collecte. Vous y trouverez également des conseils précieux pour réussir votre compost. Et si vous n'en n'avez pas encore, vous pourrez commander votre composteur. Pour plus d'informations sur les actualités du SICTOM : www.sictom-bievre.fr



VOYAGE DES SENIORS

JOURNEE MEDIEVALE ET ORGUES DE BARBARIE EN
BEAUJOLAIS DES PIERRES DOREES. Mercredi 6 juin 2018 - pour les personnes AUTONOMES et VALIDES âgées de 65 ans et plus. Départ à la gare routière - Participation 25€, par chèque à l'ordre du CCAS. Inscription du 23 avril au 18 mai 2018 et information en mairie, dans la limite des places disponibles (100 places) ; un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité sont à

apporter lors de l'inscription. Contact : Mairie 04.74.79.22.60.

FÊTE DE LA MUSIQUE 22, 23 juin 2018 - Vendredi soir, sous le kiosque, «scène ouverte»: toute personne désirant chanter ou jouer inscription au 06.89.21.07.60. Samedi à 16h30 au quartier «Le Poulet»: groupe «C'est plus beau si on le chante» avec piano et contrebasse. A 20h, au théâtre de verdure, en cas de pluie, repli à la salle polyvalente : HIT MUSIQUE - «SOULCONCEPT» (style rytm'blues, soul music) - «PAIAKA» (reggae) - «DON GLOWN» (style rock psychédelique) - Plus d'infos ultérieurement sur le site de la ville: www.ville-beaurepaire.fr





FEU D'ARTIFICE

Vendredi 13 juillet 2018 - Feu d'artifice - 21h : Rassemblement et départ défilé depuis la gare - 21h15 : Défilé avec la participation «du Réveil d'Epinouze et ses Régates», du Twirling Club Bâtons, les Associations, les Jeunes Pompiers Beaurepairois, les Élus locaux et intercommunaux -22h30 : Tir du feu d'artifice par DRAPEAUX UNIC

S.A - de 23h à 2h du matin : Bal populaire, parking salle polyvalente.



Infos pratiques

PERMANENCES SOCIALES

28 rue Français (en Mairie):

- Conciliateur de justice : Beaurepaire et canton le lundi de 9h à 12h - Sur rendez-vous au 04.74.79.22.60 - Bureau 1
- C.A.F.: 1er et 3ème mardi de 9h à 12h et de 13h à 16h -Bureau 1
- CPAM: Tous les mercredis de 9h à 12h et 13h30 à 16h30 Bureau 2
- MSA Contrôleur : Maison des Services Publics et de l'Emploi à La Côte Saint André de 9h-12h sur RDV au 09.69.36.87.00
- CARSAT (Service Social) : tous les jeudis de 9h à 12h Sur rendez-vous 39.60 Bureau 1 ; Mme MOURY : accès aux droits et aux soins des publics
- précaires. Maintien à domicile des personnes âgées.
 CARSAT (retraite) : Maison des Services Publics et de l'Emploi à La Côte Saint André de 9h-12h et de 13h30-16h30 sur RDV au 39.60 et à Vienne.
- PACT : la Permanence SOLIHA (ex. PACT de l'ISERE) ne se tient plus en Mairie depuis le 14 février 2017. Merci de les contacter au 04.76.47.82.45

34 avenue Jean Jaurès (Maison des associations) :

- TRAIT D'UNION (médiation familiale) : Mardi de 9 h à 11 h sans RDV - Info et rendez-vous au 04.74.85.02.95 ou 06.76.06.35.17
- MAISON DES ADOLESCENTS : Sur rendez-vous au 04.74.53.89.21 ou par mail : accueil.ir@ado38.fr

DECHETTERIE - Horaires d'été

Du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, les horaires de la déchetterie de Beaurepaire sont : lundi - mardi - mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h - jeudi de 13h30 à 18h - vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

PISCINE INTERCOMMUNALE

Périodes d'ouvertures du 19 mai 2018 au 06 juillet 2018 :

Ouverture aux scolaires les lundis, mardis, mercredis matins, jeudis et vendredis. - Ouverture au public les mercredis de 13h à 19h, les samedis et dimanches et jours fériés, de 11h à 19h. Du 07 juillet au 02 Sept 2018 : ouverture au public, tous les jours de 11h à 19h.

En route pour la mobilité durable !



1 mètre 67, débordante d'énergie, disponible 24 heures sur 24 : voici votre nouvelle meilleure amie si vous possédez une voiture électrique ou si vous hésitez à en acheter une. La commune s'est engagée aux côtés du Syndicat des énergies de l'Isère (SEDI) pour proposer à ses habitants une borne de recharge efficace, rapide et peu onéreuse. Depuis le 15 janvier 2018, elle délivre, place du Jeu de paume, ses précieux kW à tout usager en possession d'un badge à retirer gratuitement sur www.sedi.fr. Elle permet la recharge des véhicules électriques et hybrides.

Association

A la recherche d'un club cyclotouriste?



www.ffct.org

Le CYCLO CLUB DE BEAUREPAIRE vous propose 3 sorties gratuites (route ou VTT) afin d'évaluer vos capacités. Avec des bienfaits incomparables, le vélo est le sport le plus

adapté pour entretenir sa forme, quelque soit sa condition physique. Que ce soit à V.T.T, à vélo, à Vélo à Assistance Electrique, en tandem, tous les moyens sont bons pour rouler!

Renseignements:

Pour la route - Serge Crausse : 06 17 18 67 19 Pour le VTT - Michel Plas : 07 81 48 32 88

